

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 6 juillet 2026 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2026-DER-184
visant à autoriser une entrée charretière d'une largeur de 9 mètres sur le lot
4 159 250, situé au 10, rue des Boisés**

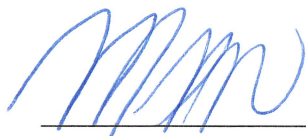
La dérogation mineure demandée concerne le réaménagement de l'entrée charretière sur une largeur totale de 9 m.

Le règlement de zonage 2009-185 présentement en vigueur prévoit une largeur maximale de 6 m pour une entrée charretière à usage résidentiel.

Dans le cas présent, une augmentation de 3 m de la largeur de l'entrée charretière est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 19^e jour du mois de juin 2026.



Marie-Pier Noiseux
Greffière-trésorière adjointe